



Nous offrons l'égalité d'accès à l'emploi. Selon le nombre de candidatures à ce concours, les exigences concernant la formation et l'expérience peuvent être accrues.

Orthophoniste I – (60 % du temps) (Pour les membres du syndicat SESPPNB seulement)

Région : Communauté d'écoles de Quispamsis et Saint-Jean

Lieu de rattache : À déterminer

Poste permanent (60 % du temps) – dès que possible - 3 jours/semaine (21.75 heures)

Numéro de concours : 26-15-DSFS-19FÉV

Description du poste :

- Les orthophonistes scolaires sont des professionnel.les qui ont développé une expertise dans le domaine de la communication. Dans nos écoles, ils travaillent au sein d'une équipe interdisciplinaire, soit l'équipe stratégique scolaire, pour accompagner les enseignants et intervenir auprès des élèves de la maternelle à la 12^e année.

Tâches principales :

- Évaluer les troubles de communication, soit le dépistage, l'identification, l'évaluation et le diagnostic;
- Offrir des interventions directes aux élèves qui ont de grands défis au niveau des habiletés langagières orales;
- Accompagner le personnel scolaire dans la mise en œuvre d'interventions en salle de classe;
- Accompagner des élèves dans la mise en œuvre d'un système de suppléance à la communication;
- Offrir du perfectionnement professionnel et sensibiliser le personnel scolaire aux aspects de la communication et des troubles de communication;
- Collaborer avec les autres professionnels qui travaillent auprès des enseignants et participer à l'équipe stratégique scolaire;
- Accompagner l'aide en thérapie de réadaptation dans la mise en œuvre d'interventions au niveau de la communication auprès des élèves;
- Participer à la transition des enfants vers la maternelle;
- D'autres responsabilités connexes peuvent être assignées au besoin.

Formation et expérience souhaitables :

- Détenir une maîtrise en orthophonie ou en troubles de la communication d'une université reconnue.



Exigences particulières :

- Être inscrit et être membre en règle de l'Ordre des audiologues et des orthophonistes du Nouveau-Brunswick (OAONB).
- Doit détenir un permis de conduire valide afin de pouvoir se déplacer si nécessaire.

Traitements :

3 137,55 \$ - 3 950,95 \$ à la quinzaine, selon le barème de la convention collective entre le Conseil de gestion et le Syndicat des Employé-e-s des secteurs public et privé du Nouveau-Brunswick.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir une lettre de présentation ainsi qu'un curriculum vitae, par courriel, au plus tard le **19 février 2026 avant 16 h** en précisant le numéro du concours.

IMPORTANT : Nous communiquerons seulement avec les personnes qui seront retenues pour une entrevue.

Ressources humaines
District scolaire francophone Sud
425, rue Champlain
Dieppe NB, E1A 1P2
Courriel : **rhfrancosud@nbed.nb.ca**